



## **Appel à candidature en vue de l'occupation du local du snack-bar de la piscine de Montmélian**

**Objet :** L'appel à candidature concerne l'occupation du local du snack-bar de la piscine de Montmélian en vue de son exploitation et mis à disposition sous la forme d'une convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public de la commune.

**Durée :** la mise à disposition est fixée pour une durée de 3 années en contrepartie d'une redevance d'occupation du domaine public.

### **Caractéristiques principales :**

- **Le contrat :**

L'exploitation du snack-bar sera confiée au gestionnaire privé à ses risques et périls. Une convention d'occupation temporaire du local est établie par la Commune afin d'encadrer les modalités techniques et financières d'occupation de cette partie du bâtiment affectée à l'activité de snack-bar. Cette convention est conclue sous le régime juridique des contrats administratifs, ce qui implique principalement que l'occupant ne pourra pas se prévaloir des dispositions ni sur la location-gérance ni sur la propriété commerciale.

- **Les horaires du snack bar :**

Le snack-bar devra être ouvert tout au long de la saison nautique, soit du dernier weekend de mai jusqu'au 31 août de chaque année.

L'occupant s'engage à ouvrir le snack-bar au public pendant toute la période d'ouverture du Centre Nautique, en respectant à partir du 3<sup>ème</sup> samedi de juin et jusqu'à la fermeture de l'équipement les horaires suivants :

- Ouvertures régulières : tous les jours de 10h à 19h30 sans interruption. Toutefois, en cas de faible affluence, liée notamment aux mauvaises conditions

météorologiques, alors même que le centre nautique est accessible au public, le snack-bar pourra être fermé pendant les horaires d'ouverture obligatoire mentionnées précédemment après accord du responsable du Centre Nautique.

- Ouvertures exceptionnelles : L'occupant pourra exceptionnellement ouvrir, au-delà de 20 h, en cas d'organisation d'évènement nocturne, sur autorisation expresse de la commune.

Il devra ouvrir sur demande de la commune en cas d'évènements nocturnes organisés par la Ville ou la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Il est précisé que le snack-bar n'est accessible qu'aux clients du centre nautique.

- Les produits proposés :

La commune de Montmélián est soucieuse de la qualité des produits alimentaires proposés à ses usagers. Par conséquent l'exploitant du snack-bar devra veiller à proposer, en plus des produits de snacking habituels, des produits équilibrés, frais et/ou faits maison.

- Les conditions financières :

L'occupation temporaire du local intervient en contrepartie d'une redevance comprenant une part fixe et une part variable décomposée comme suit :

- Une part fixe de 1 000euros
- Une part variable fixé à 4% du chiffre d'affaires HT.

**Composition des locaux mis à disposition :**

Le snack-bar comprend :

- un local d'environ 58 m<sup>2</sup> comprenant : un local bar, une zone de préparation de 26 m<sup>2</sup>, un local plonge, une zone de stockage et un sanitaire
- une terrasse de 25 m<sup>2</sup> environ
- le matériel de préparation, de cuisson, de présentation et de service dont le détail est listé en annexe.

**Dossier de candidature à remettre par les candidats :**

- Une lettre de motivation et le CV du ou des gérants candidats
- Note descriptive de 4 pages maximum présentant : les moyens humains et matériels qui seront alloués à l'exploitation du snack-bar, le projet de fonctionnement et un projet de carte des menus, formules et boissons avec tarifs)
- Attestation sur l'honneur relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (article L.5212-1 et suivants du Code du travail),
- Déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier : qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de

concourir, qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-5, L.8251-1 et L.5221-8, L.8231-1 et L.8241-1 et suivants du Code du travail.

**Date limite de réception des candidatures et conditions d'envoi :**

Les candidatures sont à envoyer **avant le 28/02/2025**.

Elles devront être transmises **uniquement par mail** à l'adresse [secretariatressources@montmelian.com](mailto:secretariatressources@montmelian.com). Les fichiers devront être enregistrées au format PDF.

**Critères de sélection :**

- Aptitudes du candidats (expériences professionnelles, moyens humains et matériels mis à disposition)
- Qualité et adéquation de la note descriptive
- Qualité des produits proposés, contenu de la carte et tarifs

**Renseignements complémentaires :**

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé à la Direction Ressources de la commune de Montmélian par courriel à l'adresse mail suivante :

[secretariatressources@montmelian.com](mailto:secretariatressources@montmelian.com)

<b>Annexe n°1</b> <b>Inventaire snack centre nautique 2024</b>
---

Mange debout **3**

Chaises hautes **6**

Tables **15**

Chaises **16** avec accoudoir **14** sans accoudoir assise endommagée

Support poubelle inox **1**

Plonge simple **1** embout douchette

Congélateur blanc **1**

Table de desserte en inox à roulette **1**

Plonge double bacs + desserte **1**

Lave verre **1**

Friteuse **1**

Crêpière **1**

Appareil à hot dog 4 piques **1**

Micro-onde **1**

Four grill toaster **1**

Plancha **1**

Frigo pro Liebherr neuf **1**

Frigo blanc **2** mauvais état

Plan de travail tout inox **1**

Plan travail inox + pieds métal **1**

Petit plan de travail **1**

Meuble de débarrassage **1**